

ARRÊTÉ
portant désignation des membres composant le jury de Mathématiques
de l'épreuve orale pour le Concours BLSES de l'École TSE

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le jury chargé d'évaluer les candidats à l'épreuve d'admission de Mathématiques au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Licence 3 Economie et Licence 3 Economie et MIASHS

Est composé comme suit :

BELLIER-MILLES Olivia, Professeur agrégé
BLANCHET Adrien, Maître de conférences
BLAZERE Mélanie, Professeur agrégé
BRAS Laurent, Professeur agrégé classe exceptionnelle
DEQUERO Laurent, Professeur agrégé hors classe
GARCIA Ludovic, Professeur agrégé
ILLIG Aude, Maître de conférences
MILHEM Hélène, Professeur agrégé de chaire supérieure
VOLERY Jean-Luc, Chargé de cours
VOLTCHKOVA Ekaterina, Maître de conférences

Article 2

Le jury sera présidé par :

- François Poinas, Doyen de la Formation

Article 3

L'admission est prononcée par le Doyen de la Formation, François Poinas.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 21 mai 2025

Le Directeur,
Christian GOLLIER

